

COMMUNE DE COSSONAY
Municipalité

Au Conseil communal
1304 Cossonay

Cossonay, le 20 mars 2006

Préavis municipal No 06/2006 relatif au transfert au domaine public des routes, chemins et places réalisés dans le cadre du Plan de quartier des Terrailles

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Depuis la construction en 1997 des trois premiers immeubles du quartier des Terrailles (chemin des Terrailles 1, 3; 5 et 7, 9) la Municipalité a ouvert, selon les besoins, les chantiers relatifs à l'adaptation et à la construction des routes, chemins et places prévus dans le plan de quartier.

C'est ainsi que le Chemin des Terrailles a été élargi, qu'une place publique a été créée sur son tracé, que le Chemin du Bicentenaire, reliant la Route de La Chaux (RC 165 b) au Chemin des Prés-du-Dimanche a été construit et qu'un giratoire a été réalisé sur la RC 165 b.

Aujourd'hui terminée et exploitée, la voirie de ce quartier est constituée :

- par d'anciens DP (domaines publics)
- par des parcelles de particuliers, transférées dans un premier temps au domaine privé de la commune de Cossonay dans le cadre de l'application de charges foncières.
- de parcelles privées.

Afin de les réunir dans le domaine public communal, une procédure a été engagée. Une enquête publique intitulée "Expropriation pour cause d'intérêt public, transfert au domaine public des chemins du secteur des Terrailles, adaptation de l'abornement à l'état de lieux", a été ouverte auprès du greffe municipal du 9 décembre 2005 au 17 janvier 2006. Elle n'a suscité aucune opposition, ni observation. Dès lors, l'autorisation de votre Conseil est requise pour cadastrer toutes les parcelles privées concernées, dont celles de la commune de Cossonay, afin de les transférer au domaine public communal.

Sur le plan présenté en annexe, le futur domaine public communal de ce quartier figure en jaune. Il vous démontre le résultat final de l'opération.

Sur le plan financier, nous vous rappelons que tous les équipements cités ci-dessus ont été financés sur la base :

- de charges foncières grevant les parcelles privées sur lesquelles les immeubles ont été construits.
- de la convention du 23 mai 2003, qui a engendré le dépôt et l'application du préavis municipal No 02/2003 relatif aux équipements du plan de quartier des Terrailles.

Les frais de géomètre et de notaire concernant l'ensemble de la procédure nécessaire à ces transferts au domaine public sont pris sur la part communale prévue par le préavis No 02/2003 susmentionné.

La commission chargée d'étudier le présent préavis est convoquée pour une première séance le **lundi 1^{er} mai 2006 à 19.30 h.** au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 06/2006 concernant le transfert au domaine public des routes, chemins et places réalisés dans le cadre du Plan de quartier des Terrailles
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à transférer au domaine public communal les parcelles privées constituant aujourd'hui : le Chemin des Terrailles, la place publique du quartier des Terrailles, le Chemin du Bicentenaire et le giratoire sur la Route de La Chaux (RC 165b), conformément au plan annexé au présent préavis.

MUNICIPALITE DE COSSONAY

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexe : 1 plan

Délégué municipal : M. Georges RIME, Syndic